



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2014
Français
Original : anglais

Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

Apia, 1^{er}-4 septembre 2014

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Organisation des travaux, notamment constitution
des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation**

Questions d'organisation et de procédure

Note du Secrétariat

1. Les propositions qui figurent dans la présente note ont été établies sur la base de la résolution 68/238 de l'Assemblée générale, y compris en consultation étroite avec le pays hôte et le Bureau du Comité préparatoire.

* A/CONF.223/1.



I. Élection du Bureau

2. La Conférence élit son président et les autres membres du Bureau conformément à son règlement intérieur. Ainsi qu'il est stipulé à l'article 6, la Conférence élit parmi les représentants des États participants les membres du Bureau ci-après : un président ressortissant du pays hôte, un vice-président de droit ressortissant du pays hôte et 14 vice-présidents¹, parmi lesquels est choisi le rapporteur général, ainsi que le président de la grande commission qui sera éventuellement créée en application de l'article 46. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. La Conférence peut également élire d'autres membres du Bureau selon ce qu'elle jugera nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

3. En conséquence, conformément aux articles 6 et 11, le Bureau de la Conférence est composé du Président, des vice-présidents, du Rapporteur général et du Président de la grande commission.

II. Adoption du Règlement intérieur

4. La Conférence adopte son règlement intérieur. On trouvera le Règlement intérieur provisoire recommandé par le Comité préparatoire dans le document A/CONF.223/2.

III. Adoption de l'ordre du jour

5. La Conférence sera saisie de l'ordre du jour provisoire (A/CONF.223/1) adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/238.

IV. Organisation des travaux

A. Dates et lieu

6. La Conférence se tiendra du 1^{er} au 4 septembre 2014 au complexe sportif Faleata d'Apia. Elle aura pour thème général : « Des partenariats véritables et pérennes comme instrument du développement durable des petits États insulaires en développement ». La Conférence se tiendra au plus haut niveau possible.

B. Séances plénières

7. Il est proposé que la Conférence se déroule en huit séances plénières, comme suit :

Lundi 1^{er} septembre : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

¹ À savoir trois de chacun des groupes suivants : États d'Afrique; États d'Asie et du Pacifique; États d'Europe orientale; États d'Amérique latine et des Caraïbes; et États d'Europe occidentale et autres États, étant toutefois entendu qu'une vice-présidence de moins est attribuée à la région à laquelle appartient le Président élu.

Mardi 2 septembre : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Mercredi 3 septembre : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Jeudi 4 septembre : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

8. Toutes les séances plénières auront lieu dans la salle Upolu.

9. La séance plénière marquant l'ouverture officielle de la Conférence, qui se tiendra dans la matinée du lundi 1^{er} septembre, sera consacrée à l'examen de toutes les questions de procédure et d'organisation, dont l'élection du Président de la Conférence, l'adoption du Règlement intérieur et de l'ordre du jour, l'élection du Bureau, la création éventuelle d'une grande commission, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, les dispositions à prendre pour l'établissement du rapport de la Conférence et les questions diverses. Lors de la séance d'ouverture, le Président de la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, le Président de l'Alliance des petits États insulaires et le Secrétaire général de la Conférence feront des déclarations. Il est recommandé que le Président du Conseil économique et social et un représentant des neuf grands groupes définis dans l'Action 21², au nom de l'ensemble des neuf grands groupes, fassent également des déclarations à la séance d'ouverture.

10. Pour les séances plénières, la liste des orateurs sera établie dans l'ordre où les demandes d'inscription auront été présentées, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État et de gouvernement prennent la parole en premier, suivis des autres chefs de délégation. L'Union européenne, en sa qualité d'observateur, sera inscrite sur la liste des orateurs. Il est proposé de limiter la durée de chaque déclaration orale à cinq minutes. La liste des orateurs sera communiquée dans le Journal de la Conférence.

11. En plus des représentants des États participant à la Conférence et de celui de l'Union européenne, des représentants des organismes suivants pourront, si le temps le permet et sans que cela crée un précédent, prendre la parole au cours du débat général : a) les organisations intergouvernementales et autres entités qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer en qualité d'observateurs aux sessions et travaux de toutes les conférences internationales organisées sous son égide (art. 60 du Règlement intérieur provisoire); b) les membres associés des commissions régionales (art. 61); c) les institutions spécialisées et organisations apparentées (art. 62); d) d'autres organisations intergouvernementales (art. 63); et e) les organes intéressés de l'Organisation des Nations Unies (art. 63). Les représentants des organisations non gouvernementales et autres grands groupes peuvent aussi être ajoutés à la liste des orateurs (art. 65).

12. La séance plénière de clôture, qui se tiendra l'après-midi du jeudi 4 septembre, devrait être consacrée à la présentation des rapports sur les dialogues multipartites de partenaires, suivie de l'adoption du document final et du rapport de la Conférence.

² Les « grands groupes » définis dans l'Action 21 sont les femmes, les enfants et les jeunes, les autochtones, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, les travailleurs et leurs syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technologique et les agriculteurs.

C. Dialogues multipartites de partenaires

13. La Conférence comportera six dialogues multipartites de partenaires, qui auront lieu parallèlement aux séances plénières, comme suit :

Le lundi 1^{er} septembre, de 15 heures à 18 heures, sur le thème du développement économique durable;

Le mardi 2 septembre, de 10 heures à 13 heures, sur le thème « Changement climatique et gestion des risques de catastrophe »;

Le mardi 2 septembre, de 15 heures à 18 heures, sur le thème « Développement social dans les petits États insulaires en développement, santé et maladies non transmissibles, les jeunes et les femmes »;

Le mercredi 3 septembre, de 10 heures à 13 heures, sur le thème de l'énergie durable;

Le mercredi 3 septembre, de 15 heures à 18 heures, sur le thème « Les océans, les mers et la diversité biologique »;

Le jeudi 4 septembre, de 10 heures à 13 heures, sur le thème « Eau et assainissement, sécurité alimentaire et gestion des déchets ».

14. Tous les dialogues multipartites de partenaires se tiendront dans la salle Savaii.

15. Les dialogues multipartites de partenaires seront l'occasion :

a) D'identifier les partenariats et initiatives à l'appui du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action qui sont des succès et peuvent être reproduits dans d'autres petits États insulaires en développement;

b) De lancer des partenariats novateurs et concrets propres aux petits États insulaires en développement à l'appui de leur développement durable;

c) De débattre de manière interactive des priorités essentielles des petits États insulaires en développement.

Le ou les présidents des dialogues multipartites de partenaires seront nommés par le Président de la Conférence. Les dialogues multipartites de partenaires seront interactifs et ouverts à tous les participants à la Conférence. Aucune liste d'orateurs ne sera tenue. À la discrétion du ou des présidents, la parole sera donnée en priorité aux chefs d'État ou de gouvernement ou aux orateurs de niveau ministériel puis à ceux qui annonceront des partenariats et aux représentants de haut niveau des autres parties prenantes. On s'efforcera d'établir un équilibre entre les orateurs représentant toutes les parties prenantes. Afin d'assurer une participation maximale, les interventions ne devraient pas dépasser trois minutes. Les représentants des États sont invités à indiquer au Secrétariat par courriel (aux adresses ochalik@un.org et sharma7@un.org) s'ils seront représentés dans un dialogue de partenariat au niveau de chef d'État ou de gouvernement ou au niveau ministériel. Des notes de synthèse concernant les dialogues multipartites de partenaires seront affichées sur le site Web de la Conférence³.

³ <http://www.sids2014.org/>.

16. Les conclusions des dialogues multipartites de partenaires seront communiquées à la réunion plénière de clôture et incluses dans le rapport final de la Conférence.

D. Constitution d'une grande commission

17. La grande commission qui serait créée conformément au Règlement intérieur de la Conférence se réunira s'il y a lieu.

E. Calendrier des travaux de la Conférence

18. Le projet de calendrier des travaux de la Conférence figure en annexe à la présente note. Des renseignements à jour seront affichés sur le site Web de la Conférence et figureront dans le Journal de la Conférence.

F. Organisation des séances et réunions

19. Les ressources dont dispose la Conférence permettent de tenir au maximum deux réunions simultanées bénéficiant de services d'interprétation le matin et deux l'après-midi, qu'il s'agisse de réunions de la grande commission, de comités, de sous-comités ou de groupes de travail ou de consultations officieuses. Il convient cependant de noter que la tenue de telles réunions ne sera possible que dans la mesure où les services de conférence disponibles sur le lieu de la Conférence le permettront.

20. L'horaire des séances sera de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Afin de maximiser l'utilisation des ressources disponibles, il est essentiel que toutes les réunions commencent sans tarder à l'heure prévue.

V. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

21. L'article 4 du Règlement intérieur provisoire prévoit qu'une Commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence et que sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-huitième session. À la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs était composée des États ci-après : Belgique, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gabon, Guyana, Singapour et République-Unie de Tanzanie.

VI. Participants

22. La participation des États, de l'Union européenne, des organisations intergouvernementales et des autres entités qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer, en qualité d'observateurs, aux sessions et travaux de toutes les conférences internationales organisées sous ses auspices, des membres

associés des commissions régionales, des institutions spécialisées et organisations apparentées, d'autres organisations intergouvernementales, des organes de l'ONU et des organisations non gouvernementales et autres grands groupes sera régie par le Règlement intérieur de la Conférence.

VII. Secrétariat

23. Le Secrétaire général de la Conférence est chargé de coordonner l'appui fourni par le Secrétariat de l'ONU pour son organisation, en coopération avec les autorités du pays hôte. En octobre 2012, le Secrétaire général de l'ONU a nommé le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales Secrétaire général de la Conférence.

VIII. Documentation

24. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies, la documentation officielle de la Conférence paraîtra avant, pendant et après celle-ci.

25. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies et comme le prévoit l'annexe II de la résolution 68/238 de l'Assemblée générale, il est recommandé que le rapport de la Conférence comprenne les décisions de la Conférence, un bref compte rendu des débats, les résultats des dialogues multipartites de partenaires et un bilan des travaux de la Conférence et des décisions prises en séances plénières.

26. Le rapport de la Conférence devrait également contenir un résumé des séances plénières et des dialogues multipartites de partenaires.

27. On trouvera toute la documentation sur le site Web de la Conférence.

Annexe

**Projet de calendrier des travaux de la troisième
Conférence internationale sur les petits États insulaires
en développement (1^{er}-4 septembre 2014)**

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
Lundi 1^{er} septembre	
1^{re} séance plénière	
10 heures-13 heures	1 Ouverture de la Conférence
	2 Élection du Président
	3 Adoption du Règlement intérieur
	4 Adoption de l'ordre du jour de la Conférence
	5 Élection des membres du Bureau autres que le Président
	6 Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation
	7 a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	1 Déclarations liminaires
	8 Débat général
2^e séance plénière	
15 heures-18 heures	8 Débat général
Dialogue multipartite de partenaires	
15 heures-18 heures	Dialogue multipartite de partenaires 1 : développement économique durable
Mardi 2 septembre	
3^e séance plénière	
10 heures-13 heures	8 Débat général
Dialogue multipartite de partenaires	
10 heures-13 heures	Dialogue multipartite de partenaires 2 : changement climatique et gestion des risques liés aux catastrophes
4^e séance plénière	
15 heures-18 heures	8 Débat général

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
Dialogue multipartite de partenaires	
15 heures-18 heures	Dialogue multipartite de partenaires 3 : développement social des petits États insulaires en développement, santé et maladies non transmissibles, les jeunes et les femmes
Mercredi 3 septembre	
5^e séance plénière	
10 heures-13 heures	8 Débat général
Dialogue multipartite de partenaires	
10 heures-13 heures	Dialogue multipartite de partenaires 4 : énergie durable
6^e séance plénière	
15 heures-18 heures	8 Débat général
Dialogue multipartite de partenaires	
15 heures-18 heures	Dialogue multipartite de partenaires 5 : océans, mers et diversité biologique
Jeudi 4 septembre	
7^e séance plénière	
10 heures-13 heures	8 Débat général
Dialogue multipartite de partenaires	
10 heures-13 heures	Dialogue multipartite de partenaires : eau et assainissement, sécurité alimentaire et gestion des déchets
8^e séance plénière	
15 heures-18 heures	8 Débat général
	9 Rapport des dialogues multipartites de partenaires
	10 Résultats de la Conférence
	11 Adoption du rapport de la Conférence
	12 Clôture de la Conférence